

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1° Toutes les personnes s'intéressant au projet immobilier décrit ci-dessous et plus particulièrement les personnes habiles à voter étant domiciliées, propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise dans le territoire visé, sont priées de noter que le conseil d'arrondissement a adopté le 10 mai 2010, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le premier projet de résolution s'y rapportant :

résolution autorisant à certaines conditions la démolition du bâtiment commercial portant les numéros 456-470, rue De La Gauchetière Ouest, et la construction d'un bâtiment résidentiel de 12 étages (44 mètres) comportant 77 unités résidentielles, 5 commerces et une aire de stationnement intérieure de 58 unités, et ce, en dérogation aux articles 9, 25, 53, 61, 71, 81, 85, 369(2), 370 et 618 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) relatifs entre autres à la hauteur, à l'alignement de construction, aux marges latérale et arrière, à la projection d'une saillie dans l'une de ces marges, aux espaces libres et à la largeur de la voie de circulation de l'aire de stationnement intérieure. [dossier 1104400013]

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ce projet fera l'objet d'une assemblée publique de consultation le 26 mai 2010, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera le projet ainsi que les conséquences de son adoption, et le public pourra le commenter.

4° Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes intéressées du territoire visé.

5° Des renseignements relatifs à ce projet, de même qu'à la tenue de l'assemblée publique de consultation le concernant, peuvent être obtenus en communiquant avec la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545.

Montréal, le 15 mai 2010

Claude Théorêt
Secrétaire d'arrondissement